



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité alimentaire

Question écrite n° 75923

### Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'acrylamide. L'acrylamide, substance cristalline utilisée, entre autres, pour traiter l'eau potable, est classée par l'Agence américaine de protection de l'environnement parmi les produits pouvant provoquer des cancers chez l'être humain. Des chercheurs de l'université de Stockholm ont découvert la présence d'importantes doses d'acrylamide dans les produits alimentaires à base de riz, de farine, de maïs et de pomme de terre. L'acrylamide apparaîtrait lors de la cuisson de ces féculents. A titre d'exemple, les scientifiques indiquent qu'un paquet de chips renfermerait jusqu'à 500 fois la dose maximale d'acrylamide autorisée dans l'eau potable par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Et, selon ces mêmes chercheurs, les personnes exposées à des taux importants de cette substance, sur une longue période, pourraient développer un cancer. Aussi, il souhaiterait qu'il lui fasse part de son sentiment sur la question et si l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments va être amenée à effectuer des recherches afin de voir si une telle consommation risque d'être préjudiciable à l'être humain.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75923

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 20 mai 2002, page 2450